

LUNDI 22 AOUT 2016

L'ECONOMISTE



LE PREMIER QUOTIDIEN ECONOMIQUE DU MAROC

EDITORIAL

Refondation

DANS son discours, le Roi, Amir Al Mouminine, la plus haute autorité religieuse du Maroc, a été ferme et précis: «Les terroristes qui agissent au nom de l'Islam ne sont pas des musulmans et n'ont de lien avec l'Islam que les alibis dont ils se prévalent pour justifier leurs crimes et leurs insanités, ce sont des individus égarés et condamnés à l'enfer pour toujours».

Il ne s'agit pas là seulement d'une condamnation formelle du terrorisme. Ce discours affirme que les méfaits des terroristes sont anti-islamiques. Il marque bien que ces gens ne font pas partie de la communauté musulmane.

Aucune ambiguïté ne peut plus subsister. Nul n'a le droit d'utiliser la religion musulmane à des fins personnelles, dit fermement le Souverain. C'est là que se loge la mécréance, ajoute-t-il.

Les idées insensées, résultant de l'ignorance et de la tartuferie, cherchent à prendre le contrôle des esprits troublés. Elles n'ont rien à voir avec l'Islam.

Le Souverain en appelle à la sagesse et la raison. Il le fait à travers des exemples que chacun a pu rencontrer dans la vie quotidienne: «La raison admet-elle que le djihad soit récompensé par la jouissance d'un certain nombre de houris? Le bon sens admet-il que quiconque écoute de la musique soit voué à être englouti dans les entrailles de la terre?»

Ce sont là des absurdités, pas toujours innocentes, qui veulent dévoyer l'Islam véridique et la Parole révélée. Pour les fidèles, le danger majeur, c'est bien toutes les déviations apparaissant ici et là, jusqu'au point de pervertir leur foi. L'usage de la religion à des fins de conquête de pouvoir est devenu une industrie contre la religion.

Du point de vue religieux, ce discours est un texte re-fondateur. Il conceptualise la contre-attaque du véritable Islam. □

Abdelmounaïm DILAMI

Droit des citoyens

Une loi monstrueuse!

- L'accès à l'information sera largement refusé
- Des arrangements politiques à l'origine d'un texte calamiteux
- La Chambre des conseillers peut encore rattraper les sottises

Voir Analyse pages 3 à 5

Appel royal à l'unité africaine



Ph. MAP

Voir page 2

Les CDD arrivent dans la fonction publique

LES recrutements par contrat à durée déterminée font leur entrée dans l'administration. Deux catégories sont concernées: les experts et les agents dédiés à des tâches provisoires dont la définition n'est pas précisée par l'arrêté ministériel. Ces CDD ne pourront jamais muter en contrat à durée indéterminée. Ils ne pourront pas non plus dépasser 4 ans sauf dérogation du chef du gouvernement. □

Voir page 11

■ Juste avant l'inauguration, le toit de la piscine olympique de Tanger tombe!!

Voir page 14

■ L'épisode marocain de la purge en Turquie

■ Fiscalité locale: Recettes en hausse

Voir De Bonnes Sources

Mutandis croît à coups d'acquisitions

Interview avec Adil Douiri, PDG

Voir pages 6 & 7

L'ECONOMISTE Retrouvez votre dossier



dès le 13 septembre prochain

Vos annonces continuent normalement